Nations Unies S/PV.7959



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7959e séance

Mardi 6 juin 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Morales Ayma	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	Mme Velo
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Ashikbayev
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Guèye
	Suède	Mme Lövin
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Diplomatie préventive et eaux transfrontières

17-15801 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Expression de condoléances suite aux récentes attaques terroristes

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances aux familles, aux gouvernements et aux pays des victimes des récentes attaques terroristes.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Diplomatie préventive et eaux transfrontières

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et autres représentants qui participent à la séance d'aujourd'hui. Leur présence confirme l'importance du sujet à l'examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : L'eau, la paix et la sécurité sont indissociables. Avec une augmentation de la demande d'eau douce estimée à plus de 40 % d'ici le milieu du siècle, et compte tenu des effets grandissants des changements climatiques, le problème du manque d'eau va se poser avec de plus en plus d'acuité.

D'ici à 2050, au moins une personne sur quatre vivra dans un pays où la pénurie d'eau douce est chronique ou récurrente. Les problèmes liés à l'accès à l'eau sont déjà en hausse dans toutes les régions. Sans une gestion efficace de nos ressources hydriques, nous risquons de voir les différends entre les communautés et les secteurs augmenter, de même potentiellement que les tensions entre les pays.

Les trois quarts des États Membres de l'ONU partagent des lacs ou des bassins fluviaux avec leurs voisins. Des bassins importants comme ceux du Nil, de l'Indus, du Gange, du Tigre et de l'Euphrate et du Mékong sont une véritable ligne de vie pour l'économie, le commerce, la culture et les moyens de subsistance des communautés environnantes. Au total, il existe plus de 270 bassins fluviaux transfrontières qui constituent la principale source d'eau douce pour environ 40 % de la population mondiale. C'est pourquoi il est essentiel que les Membres des Nations Unies coopèrent pour faire en sorte que l'eau soit partagée de façon équitable et utilisée de manière durable.

En effet, l'eau s'est avérée un moteur de la coopération entre les pays, même ceux qui ne sont pas en bons termes. Rien qu'au cours de la seconde moitié du XXe siècle, 287 accords internationaux sur l'eau ont été signés. En Amérique du Sud, par exemple, le lac Titicaca, le plus grand lac d'eau douce du continent, est depuis longtemps une source de coopération entre la Bolivie et le Pérou. Le Traité de 1960 sur les eaux de l'Indus entre les Gouvernements indien et pakistanais a survécu à trois guerres entre ces deux pays. Pour parler de ma propre expérience, la Convention d'Albufeira, qui a été conclue alors que j'étais Premier Ministre du Portugal, continue de promouvoir les bonnes relations entre le Portugal et l'Espagne dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais faire une brève observation concernant cet accord. Durant le mandat de mon prédécesseur, les discussions entre les Gouvernements portugais et espagnols étaient extrêmement difficiles, et chaque fois qu'un accord semblait sur le point d'être trouvé, cela provoquait un tollé dans la presse des deux pays quant à la question de savoir si le Gouvernement avait trahi les intérêts vitaux du pays. Lorsque je suis devenu Premier Ministre et José María Aznar est devenu Premier Ministre de l'Espagne, nous avons décidé que nos intérêts communs étaient beaucoup plus importants que les difficultés rencontrées dans l'élaboration du traité, et donc, avec deux petites équipes des deux côtés, nous avons pu parvenir rapidement à un compromis que nous considérions tous deux comme raisonnable – pas une solution parfaite, mais un compromis raisonnable pour les deux pays.

Le tapage autour de cette question s'est poursuivi jusqu'au dernier moment avec des débats furieux dans la presse, mais s'il est une preuve que la volonté politique joue un rôle décisif, c'est que l'accord a été signé et qu'à partir de ce moment-là, la discussion a complètement cessé. Les choses fonctionnent parfaitement entre les deux pays et présentent d'énormes avantages, notamment dans la gestion commune des fleuves, ce qui fait, par exemple, que les inondations ont des effets beaucoup moins dévastateurs que par le passé. Quelque chose qui semblait pratiquement impossible est devenu facile, dès lors qu'il y avait la volonté politique de le faire, et une fois que la volonté politique était au rendez-vous, personne n'a eu à en payer le prix. Au contraire, tout le

monde en a bénéficié. Je pense que c'est un enseignement qui peut être utilisé dans de nombreuses autres régions du monde où les gens ont peur de consentir un effort supplémentaire pour parvenir à un accord avec un voisin ou avec un partenaire.

Ailleurs en Europe, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux favorise la collaboration et le règlement de conflits depuis 1992. Depuis mars de l'an dernier, elle est ouverte à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU, ce qui offre la possibilité de créer un cadre mondial de diplomatie préventive pour les questions transfrontières liées à l'eau.

L'ONU promeut activement la médiation et le dialogue en tant qu'outils efficaces de prévention et de règlement des différends liés à l'eau et à d'autres ressources naturelles. Par exemple, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale collabore étroitement avec le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral et d'autres partenaires en vue de renforcer les capacités en matière de diplomatie de l'eau et de moderniser le cadre juridique régional applicable à la gestion des ressources en eau transfrontières. J'attends avec intérêt de me rendre dans la région de la mer d'Aral dans les jours à venir. Je m'y entretiendrai avec les cinq gouvernements d'Asie centrale de la façon dont l'ONU appuie la médiation afin de prévenir et de résoudre les différends locaux et transfrontières autour de l'eau en Asie centrale et ailleurs. Nous sommes prêts à nous engager dans la diplomatie préventive et à promouvoir le dialogue et la médiation dans le domaine des ressources naturelles et d'autres questions chaque fois que ce sera nécessaire.

L'année dernière, le Groupe de haut niveau sur l'eau, convoqué par l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Président de la Banque mondiale, a élaboré un plan d'action qui propose une approche globale, inclusive et concertée de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau, ainsi que de l'amélioration des services liés à l'eau et à l'assainissement.

L'ONU a également publié un guide contenant des stratégies pratiques et des pratiques optimales dans le domaine de la diplomatie de l'eau. Alors que nous nous employons à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, nous continuerons de travailler sur ces initiatives. Je me félicite de cette séance du Conseil de sécurité qui met en exergue la manière dont l'eau est et doit rester un motif de coopération, et non pas de conflit. Engageons-nous à investir dans la sécurité hydrique pour assurer une paix durable à toutes les communautés et à tous les pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président de l'État plurinational de Bolivie.

Je souhaite remercier tous les participants de leur présence à cette séance du Conseil de sécurité. Le Conseil a la responsabilité importante de maintenir la paix et la sécurité. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons œuvrer à jeter des ponts, non pas à ériger des murs, et promouvoir le dialogue et la diplomatie des peuples pour régler tous nos conflits au nom de la vie.

C'est un honneur pour moi de présider la présente séance. Je voudrais faire part de quelques réflexions sur un thème qui touche à la vie, au bien-être de toutes les personnes, et à l'équilibre et la survie de notre terre nourricière : je veux parler de l'eau. Ce thème a une incidence importante sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Notre planète, la famille humaine et la vie sur terre traversent une crise de l'eau qui va s'intensifier dans les décennies à venir. D'après les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la planète comptera une population mondiale d'environ 10 milliards de personnes d'ici à 2050, ce qui supposera une augmentation de 50 % de la demande d'aliments. L'Organisation de coopération et de développement économiques estime, quant à elle, que la demande d'eau mondiale aura augmenté de 54 % durant la même période. Si les modes de consommation ne changent pas, les deux tiers de la population mondiale connaîtront des pénuries d'eau en 2025.

La situation est très grave. Plus de 800 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2,5 milliards n'ont pas accès à l'assainissement de base. Selon l'ONU, entre 800 et 1 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de maladies liées au manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il est également révélateur que depuis 1947, il y ait eu 37 conflits entre États en raison de problèmes liés à l'eau.

Je tiens à remercier l'ONU et souligner le rôle qu'elle joue, par le biais de ses divers organismes, pour traiter cette problématique, qui reste l'un des défis les plus importants auquel fait face l'humanité. Dans le même ordre d'idée, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 insiste sur la nécessité de garantir à

toute l'humanité l'accès à l'eau et à l'assainissement de manière universelle et équitable.

Par ailleurs, les États ont l'obligation de gérer, de manière responsable et de façon intégrée, les ressources en eau à tous les niveaux, y compris les eaux transfrontières, selon le principe de la coopération. En 2010, au nom de mon pays, j'ai proposé à l'Assemblée générale de déclarer que l'eau était un droit de l'homme afin d'en promouvoir le respect et d'en assurer progressivement la reconnaissance et l'application universelles. À sa soixante-quatrième session, en juillet 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 64/292, par laquelle elle reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme. Dans le même ordre d'idées, nous continuons à présenter des propositions pour que tous les services de base soient reconnus comme étant des droits de l'homme.

Contrairement à d'autres ressources pour lesquelles on peut trouver des substituts, comme le pétrole, l'eau douce n'a pas de substitut. Sans eau, il n'y a pas de vie, et aujourd'hui, nous sommes 7 milliards de personnes qui exploitent les mêmes sources d'eau disponibles. Il s'agit d'une ressource limitée, fragile et rare, et nous devons la gérer de manière rationnelle. Je viens d'un pays aux profondes racines indigènes, autochtones et paysannes. Dans nos villages, l'eau a toujours été considérée comme source de vie, comme un bien commun qui appartient à tout le monde et qui n'appartient à personne en particulier, et comme l'élément nutritif de la Terre nourricière, qui doit être respecté et préservé.

En matière d'eau, nos peuples et nos communautés n'ont pas été traités équitablement, aussi bien pendant l'époque coloniale que pendant l'époque républicaine, plus récente. Nous n'avons pas été consultés au sujet de l'exploitation des sources hydriques, ce qui a eu une incidence négative sur les droits sur les terres et les ressources naturelles. On n'a pas accordé l'importance voulue à la valeur vitale de l'eau, à son statut de bien social et culturel et à ses liens avec notre identité. Au cours de la période néo-libérale – et je le dis très sincèrement – les services d'approvisionnement en eau potable ont été privatisés. On a donné la priorité au profit. On n'a pas pu satisfaire la demande croissante des villes. Les coûts ont augmenté, ce qui a poussé à juste titre le peuple à réagir et à reprendre le contrôle de cette ressource. Dans ce contexte, nous les Boliviens, nous avons adopté une nouvelle Constitution en 2009, dans laquelle nous déclarons que les ressources naturelles ont un caractère stratégique et un intérêt public et qu'elles relèvent de la propriété et de la compétence directes, indivisibles et imprescriptibles du peuple. En outre, nous avons défini l'eau comme étant un droit indispensable à la vie, un élément essentiel pour la survie de l'humanité en harmonie avec la Terre nourricière.

Nous sommes confrontés à une crise de l'eau aux dimensions complexes, qui présente de nouveaux défis politiques pour les politiques et modalités traditionnelles de gestion de l'eau. Parmi ces défis, on peut citer notamment le fait que l'eau doit être considérée comme un droit de l'homme et non comme un bien privé; le fait qu'il est irrationnel de soumettre l'eau aux conditions du marché, en privilégiant l'utilité au lieu de l'accès gratuit et universel à cette ressource; l'urgence de définir les priorités pour son utilisation vitale; la nécessité de consacrer davantage de fonds accessibles pour les infrastructures d'eau et d'assainissement en vue de remédier à la pénurie généralisée de financements pour les projets d'eau, en contraste avec les dépenses militaires extrêmement élevées; l'incidence de l'eau sur le développement humain et économique; le fait qu'il est rational de l'utiliser de diverses manières pour protéger l'environnement; et le respect des valeurs culturelles des communautés.

Il convient également de noter que la plupart des aquifères les plus importants du monde sont surexploités et sont exposés à la pollution. Un pourcentage élevé de sources d'eau douce sont partagées par deux ou plusieurs États, et ceux-ci ne sont pas toujours d'accord s'agissant de leur nature, de leur appartenance ou de leur utilisation, ce qui crée des conditions propices aux conflits alors que cette ressource devrait plutôt être une occasion de coopérer efficacement. Selon les Nations Unies, il y a 276 bassins transfrontaliers dans le monde – 60 en Afrique, 68 en Europe, 46 en Amérique du Nord et 38 en Amérique du Sud. En outre, 256 de ces bassins, soit 92,7 %, appartiennent à deux, trois ou quatre pays. Vingt de ces bassins, soit 7,2 %, appartiennent à par cinq pays ou plus. Nous sommes étroitement liés par l'eau. Les politiques classiques en matière de gestion de l'eau face aux changements climatiques ont provoqué une crise qui entraîne de nouvelles tensions à l'échelle locale, régionale et mondiale, qui font peser une menace sur la stabilité, la paix et la sécurité des pays. Nous insistons sur ce point car le Conseil a déjà reconnu la complexité de cette question. L'évolution du droit international de l'eau, promue par le système des Nations Unies, a permis

de formuler et d'adopter de nouvelles démarches afin de promouvoir une gestion de l'eau plus efficace. Ainsi, on pourra surmonter les conflits liés à cette ressource grâce à des efforts renouvelés de diplomatie préventive et au respect effectif des eaux transfrontières. J'en veux pour preuve le fait que depuis 1947, 300 conventions internationales relatives à l'eau ont été adoptées.

Comme l'a dit le Secrétaire général, l'ONU a été créée pour prévenir les guerres et en cette période de concurrence pour les ressources, il faut donner la priorité à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix. La crise de l'eau est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la vie sur la planète. Les organes de l'ONU, sur la base de leurs mandats respectifs, doivent redoubler d'efforts pour faire face à cette crise ensemble. Dans ce contexte, je voudrais faire part aux membres du Conseil des réflexions qui seront sûrement développées durant ce débat et d'autres débats.

Premièrement, l'eau est essentielle à la vie de toutes les personnes et de tous les êtres vivants, ainsi que pour l'équilibre et la survie de la Terre nourricière. L'eau est un patrimoine universel commun, mais vulnérable.

Deuxièmement, l'eau douce, qui est limitée et irremplaçable, doit être adéquatement protégée, dans toutes les sources et toutes les réserves, de la pollution, des catastrophes provoquées par les changements climatiques et de la surexploitation à des fins non essentielles.

Troisièmement l'eau douce disponible se trouve dans de nombreux bassins partagés à l'échelle internationale. Par conséquent, son utilisation doit se baser sur les possibilités de coopération, d'intégration et de fraternité entre les peuples, et ne doit pas donner lieu à des conflits quant à sa nature, son appartenance ou son utilisation. L'eau garantit la sécurité, l'ordre et la paix des peuples et ne doit pas être la cause de conflits nationaux ou internationaux.

Quatrièmement, l'eau doit rapprocher tous les États, toutes les nations, toutes les communautés, tous les peuples, tous les mouvements sociaux et tous les individus, pour qu'ils partagent sans exclusive leurs préoccupations et leurs connaissances afin de promouvoir le consensus et de définir des politiques de gestion de l'eau plus efficaces et plus collaboratives.

Cinquièmement, l'eau a été à l'origine de nouveaux instruments juridiques internationaux qui définissent les principes relatifs à son utilisation, à sa conservation, à la coopération, à l'échange d'informations et de technologies et à la priorité qui doit être accordée à ses utilisations vitales, principes auxquels les États doivent accorder l'attention voulue.

Sixièmement, l'eau doit inspirer une nouvelle approche globale pour la préserver et la conserver au profit des générations futures, pour en garantir l'accès universel et pour prévenir les conflits.

Septièmement, les États doivent envisager de conclure des accords de gouvernance qui mettent l'accent sur la pérennité et la viabilité des ressources hydriques transfrontières, en prévoyant la constitution de mécanismes institutionnels qui veillent à un usage et une exploitation raisonnables desdites ressources.

Huitièmement, les États ont l'obligation de coopérer de manière active et constante, et doivent communiquer en temps utile les informations concernant tout changement significatif résultant de l'utilisation des ressources hydriques transfrontières.

Neuvièmement, les États doivent s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales qui mettent en péril ou compromettent les droits des autres États avec lesquels ils partagent des ressources hydriques transfrontières.

Dixièmement, les États, comme l'énonce la Charte des Nations Unies, ont l'obligation de rechercher des rechercher des solutions à leurs différends, avant tout par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques, comme les bons offices. Là où coule l'eau doit aussi couler la paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la Vice-Première Ministre et Ministre de la coopération internationale pour le développement et du climat de la Suède.

Mme Lövin (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à faire part de mes condoléances et de celles du Gouvernement et du peuple suédois pour les pertes en vies humaines causées par les attaques vicieuses et lâches perpétrées à Kaboul et à Londres. Nos pensées vont d'abord et avant tout aux familles qui ont perdu des proches et aux blessés qui doivent à présent se remettre. Nous partageons le choc et l'indignation des peuples britannique et afghan, qui peuvent être assurés que la Suède se tient à leurs côtés en ces moments difficiles.

J'en viens au sujet du débat d'aujourd'hui. Je tiens à remercier la Bolivie d'avoir inscrit la question

de la diplomatie préventive et des eaux transfrontières à l'ordre du jour. L'eau est un élément essentiel pour la vie humaine; sans elle, rien ne peut survivre. Je remercie également le Secrétaire général de sa déclaration édifiante, qui nous donne matière à réfléchir. Il a mis en exergue à la fois les défis que présentent les eaux transfrontières et les possibilités qu'elles recèlent. Il a également souligné l'importance vitale de la diplomatie préventive, un outil qui permet de prévenir les conflits et de promouvoir la coopération par le biais de la gestion des ressources en eau.

La séance d'aujourd'hui coïncide avec une autre manifestation importante consacrée à l'eau, mais cette fois aux mers et aux océans. La Suède est fière de coorganiser avec les Fidji la Conférence sur les océans, qui a commencé hier. Nous pensons que cette conférence est susceptible de changer la donne et d'inverser la tendance au déclin des océans, et ce, dans l'intérêt des populations, de la planète et de la prospérité.

C'est vital, et c'est urgent. Les effets des changements climatiques sont réels. Ils sont ressentis tous les jours, en premier lieu par tous ceux dont la vie et la subsistance dépendent des fleuves, des lacs, des mers et des océans. La Suède n'est pas à l'abri de ces préoccupations. Nous sommes actuellement confrontés à un assèchement sans précédent des nappes phréatiques dans certaines régions du pays, ce qui porte atteinte à l'approvisionnement en eau dans la quasi-totalité du pays. Il est impératif que nous relevions tous le défi en élevant le niveau de notre ambition mondiale de nous acquitter de nos responsabilités mondiales.

La Suède est profondément et pleinement attachée au programme de prévention mis en avant par le Secrétaire général, que le Conseil a examiné en janvier (voir S/PV.7857). Cette détermination à adopter une approche plus globale de la prévention s'appuie sur la prise en compte des facteurs multiples et interdépendants de conflits. La question de la gestion des eaux transfrontières en est un exemple important. Une forte proportion de la population mondiale dépend de ressources en eau partagées pour son usage domestique, agricole et industriel. La façon dont ces ressources partagées sont gérées entre les communautés est lourde de répercussions sur tous les aspects de la vie humaine, ainsi que sur la croissance économique et le développement durable. Compte tenu de leur importance, il n'est pas surprenant que les eaux partagées puissent également être une source de tension qui attise les conflits et compromet la paix. Les effets négatifs des changements climatiques sont susceptibles d'aggraver ces tensions. Pour citer le Secrétaire général,

> « Les changements climatiques sont, en soi, une menace directe, mais également un multiplicateur de nombreuses autres menaces allant de la pauvreté aux conflits, en passant par les déplacements de population. »

En réponse, nous devons appuyer les efforts que déploient les pays pour prendre, en toute connaissance de cause, des décisions efficaces face aux effets des changements climatiques, y compris s'agissant des eaux transfrontières. L'ONU doit se doter d'une instance institutionnelle chargée des risques de sécurité liés aux changements climatiques qui touchent déjà certains pays. Cet organisme veillerait à ce que l'ONU dispose des compétences nécessaires pour procéder à des évaluations appropriées des risques et élaborer des stratégies de gestion intégrale des risques face aux incidences des changements climatiques. Outre des capacités renforcées au profit d'une analyse plus intégrée et portant sur tous les piliers, ces travaux permettraient également de disposer des systèmes d'alerte rapide requis à l'appui de l'action menée par le Conseil pour empêcher l'éclatement de conflits. Cette nécessité a été mise en exergue en mars par l'adoption de la résolution 2349 (2017).

Améliorer la gestion des ressources en eau de manière à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau doit être une priorité absolue aux niveaux mondial, régional et national. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de ne pas gérer nos ressources en eau de manière responsable et durable. Les questions relatives aux ressources partagées peuvent et doivent être converties en possibilités de coopération. Cela pourrait aider à prévenir les conflits et aurait des retombées positives pour toutes les communautés de part et d'autre des frontières. Nous disposons d'un certain nombre d'outils pour soutenir ces efforts.

Premièrement, le droit international relatif à l'eau, qui énonce des principes clefs autour de la prévention des dommages transfrontières, est susceptible de jouer un rôle important dans la prévention des conflits. La Convention d'Aarhus est un instrument majeur pour veiller à ce que le public et les organisations non gouvernementales participent à la prise de décisions relatives à l'environnement. À cet égard, il est important que les droits des peuples autochtones soient reconnus, pris en compte et intégrés dans les décisions concernant les ressources en eau.

Deuxièmement, les acteurs régionaux ont un rôle crucial à jouer. Comme le Secrétaire général l'a souligné, l'Europe a une longue histoire de gestion des ressources en eau partagées. Nous avons mis au point de vastes systèmes de gouvernance des eaux transfrontières, notamment avec un régime conventionnel global. L'Union européenne a des enseignements à partager à cet égard. C'est aussi le cas de la Suède, qui s'est efforcée d'acquérir une expérience dans le domaine de la diplomatie de l'eau, au bénéfice de tous les pays. L'Institut international de l'eau à Stockholm, le Centre international de l'UNESCO pour la coopération dans le domaine de l'eau et le Partenariat mondial de l'eau, qui se trouvent tous en Suède, détiennent de vastes connaissances relatives aux eaux transfrontières et participent activement aux dialogues consacrés à la gestion de l'eau.

Enfin, nous devons renforcer et approfondir nos efforts pour collaborer dans le domaine des eaux transfrontières. Cette coopération doit aller au-delà de la seule gestion d'une ressource partagée et s'étendre à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la protection de l'environnement. La coopération portant sur les eaux partagées peut avoir une incidence positive très vaste et renforcer la confiance bien au-delà de la question de la gestion d'une ressource partagée, ce qui réduit d'autant le risque de conflit.

Les eaux que nous partageons – qu'il s'agisse de fleuves, de lacs, de mers ou d'océans – entretiennent la vie et rendent possible notre prospérité commune. Elles sont néanmoins de plus en plus menacées. Aucun pays ne peut faire face à ces menaces en agissant seul. Nous devons plutôt travailler ensemble, en tant que partenaires, au-delà des frontières, pour garantir notre avenir commun et protéger notre planète dans l'intérêt de tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la pêche et de l'économie maritime du Sénégal.

M. Guèye (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous dire tout l'honneur et le plaisir que ressent la délégation sénégalaise de vous voir présider en personne la présente séance du Conseil de sécurité, que vous avez décidé de consacrer à l'importante thématique des eaux transfrontalières et de la diplomatie préventive. Cette décision de votre pays permet ainsi au Conseil de se pencher, pour la troisième fois en l'espace de 14 mois, sur la problématique de l'eau en relation avec la paix, après la réunion tenue selon la formule Arria le 22 avril 2016 sous la présidence effective de S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, et le débat public (S/PV.7818) du 22 novembre de la même année, présidé par le Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, S. E. M. Mankeur Ndiaye.

Que le Conseil se réunisse à trois reprises avec un intérêt croissant des États membres en un temps assez réduit sur cette thématique atteste, s'il en était encore besoin, de la pertinence de celle-ci. À cela s'ajoute le choix fort opportun de nos pays respectifs – le Sénégal l'année dernière et la Bolivie présentement – d'examiner cette thématique sous l'angle de la prévention; prévention que justement le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, que je remercie pour son importante déclaration, a décidé d'ériger au rang de priorité absolue dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'on ne le dira jamais assez : la raréfaction continue des ressources en eau, conjuguée à leur inégale répartition sur la terre, ne nous laisse guère le choix pour l'inaction. En effet, avec un accroissement démographique fulgurant, une urbanisation galopante, un réchauffement climatique préoccupant et un besoin croissant en investissement hydraulique, la question de l'accès à l'eau se pose aujourd'hui plus que jamais avec acuité dans un monde où 60 % des ressources y afférentes restent entre les mains de neuf pays.

Ce constat terrifiant exige de notre part un changement de paradigme face à la problématique de l'eau, afin d'asseoir une approche préventive fondée sur deux piliers majeurs : la coopération pour assurer l'accès aux ressources en eau, et la médiation pour résoudre les différends entre États.

Ainsi, l'objet, pensons-nous, n'est plus de démontrer en quoi l'eau est liée à la paix et à la sécurité, ni même pourquoi nous devrions prévenir les conflits liés à cette ressource, mais plutôt comment partager les expériences de coopération réussies. Voilà pourquoi il me plaît d'entretenir le Conseil du cas de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui constitue une réussite en matière de gestion concertée des eaux transfrontalières. En effet, face aux graves conséquences des cycles de sécheresse aiguë des années 70, trois pays – le Sénégal, le Mali et la Mauritanie –, inspirés par des idéaux de solidarité, de partage, d'équité et de paix ont eu, en mars 1972, la vision futuriste de porter sur les fonts baptismaux l'OMVS, héritière de l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal.

Ces trois pays fondateurs, qui seront rejoints en 2006 par la République de Guinée, ont défini ce qu'il est convenu d'appeler la Charte des eaux, qui part du postulat selon lequel l'eau, un bien rare et par conséquent objet de conflits, devrait être répartie entre usages et non entre pays membres, pour un aménagement conjoint et solidaire du bassin.

Cette répartition entre usages repose sur les principes suivants : l'obligation de garantir la gestion équilibrée de la ressource en eau; l'utilisation équitable et raisonnable des eaux du fleuve; l'obligation de préserver l'environnement; l'obligation de négocier en cas de conflit; et l'obligation pour chaque État riverain d'informer les autres États riverains avant d'entreprendre toute action ou tout projet pouvant avoir un impact sur la disponibilité de l'eau et/ou sur la possibilité de mettre en œuvre des projets futurs.

Cette vision s'avère d'autant plus futuriste que ladite Charte édicte, bien avant le terme, le principe du pollueur-payeur et accorde aux représentants des usagers, des collectivités territoriales, des organisations non gouvernementales et des comités de gestion décentralisée, le statut d'observateur au sein de la Commission permanente des eaux. Ce faisant, les pays membres de l'OMVS ont pu assurer l'accès à l'eau aux populations riveraines du fleuve, investir dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et du transport, tout en favorisant les relations de bon voisinage dans la région.

C'est dans ce même esprit que le Sénégal compte dérouler sa présidence de l'OMVS, après le choix porté le 17 mai 2017 sur S. E. le Président Macky Sall pour présider aux destinées de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement pour les deux prochaines années.

Cette charge, le Président Macky Sall entend la placer sous le sceau de la modernisation de l'OMVS, avec l'accélération de la réalisation de nouveaux projets dans le domaine de l'énergie et de la navigabilité du fleuve ainsi que la poursuite d'une coopération solidaire et inclusive, car conscient que le fleuve Sénégal constitue un trait d'union et non une frontière entre les pays riverains.

C'est d'ailleurs le rôle originel des grands fleuves d'avoir historiquement été le berceau des plus grandes civilisations de l'humanité. Ce rôle historique ne devrait jamais être perdu de vue si nous voulons que l'eau, en général, et celles des espaces transfrontaliers en particulier puissent rester un facteur d'affermissement des relations humaines. Or, avec les enjeux géostratégiques qui l'entourent, l'on ne peut écarter avec certitude le risque de conflits futurs liés à l'eau. Sous ce rapport, le Conseil n'a d'autre choix, d'autre option que celle de la prévention.

Il ressort donc de cette étude l'importance de privilégier la coopération dans la gestion de ces ressources transfrontalières, ce qui permet en même temps de garantir la paix, dans le respect des intérêts de chacun. Pour autant, la communauté internationale devrait s'armer de volonté politique pour renforcer ses capacités de médiation, notamment en accompagnant les cadres de coopération existants ou, à défaut, en aidant à en créer de nouveaux.

Cela nous semble d'autant plus nécessaire que, comme l'avait souligné M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, devant le Conseil en novembre dernier, sur les 263 cours d'eau internationaux dans le monde, seuls 84 disposent d'institutions de gestion commune, sans oublier l'inefficacité qui frappe certaines d'entre elles.

De même, il est de notre responsabilité commune de promouvoir la médiation qui demeure complémentaire à l'option de la coopération, particulièrement dans le cadre des Nations Unies où trois quarts des membres partagent des cours d'eaux avec leurs voisins.

C'est ainsi le lieu de saluer le travail remarquable du Secrétariat de l'ONU, notamment du Département des affaires politiques, pour son soutien précieux aux efforts de médiation à travers le monde. Dans cette dynamique d'efforts convergents, le Sénégal voudrait saisir cette occasion pour inviter le Conseil de sécurité, garant de la sécurité internationale, à porter un regard attentif sur la question des eaux transfrontières à l'effet de renforcer ses efforts de prévention des conflits. Car, ne nous-y trompons pas, l'avenir de la diplomatie préventive réside dans la coopération. Face à la multiplicité et à l'interconnexion des menaces sécuritaires, le maître-mot devrait rester le multilatéralisme préventif.

Ce message, c'est celui que cherche à véhiculer l'initiative sénégalaise « Eau, Paix et Sécurité » pour ainsi démontrer qu'avec le soutien de la communauté internationale, l'on peut aider les pays à substituer à la compétition pour l'accès à l'eau, source de conflits, la coopération autour de cette ressource stratégique afin de prévenir les conflits et raffermir les relations entre États.

Il ne me reste en définitive qu'à réitérer l'engagement indéfectible du Sénégal à poursuivre les efforts jusque-là entrepris pour la prévention des conflits liés l'eau pour laquelle l'idée déjà émise d'un groupe des amis « Eau, Paix et Sécurité » est en train de faire son chemin et ne tardera pas à se matérialiser.

M. Ashikbayev (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement kazakhs, je voudrais présenter nos sincères condoléances à l'Afghanistan et au Royaume-Uni suite aux attentats meurtriers qui se sont produits récemment. Nous tenons également à présenter toutes nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Ma délégation se félicite vivement de la présence à New York de S. E. M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, et le remercie de ses remarques judicieuses sur le lien entre la diplomatie préventive et les eaux transfrontières. Nous remercions également la présidence bolivienne d'avoir pris activement les mesures nécessaires pour appeler l'attention sur cette importante question, ce qui est conforme aux priorités du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive. Ma délégation voudrait faire les observations et recommandations suivantes.

Premièrement, les dangers posés par les différends concernant les eaux transfrontières sont très grands, car les ressources en eau partagées traversent différents pays. Mon pays a défini la sécurité de l'approvisionnement en eau comme l'une de ses priorités lors de sa candidature au siège non permanent qu'il occupe au Conseil de sécurité. Comme les conflits armés, les conflits liés à l'eau exigent une action et des négociations rapides. À cet égard, je souhaite mentionner la déclaration de politique générale du Président Nursultan A. Nazarbayev intitulée « La vision conceptuelle du Kazakhstan sur le maintien d'un partenariat mondial pour un monde sûr, juste et prospère». Cette déclaration énonce de nombreux principes applicables à la prévention des conflits liés à l'eau. L'histoire a prouvé qu'il existe une relation de cause à effet entre les ressources en eau et les conflits. La diplomatie de l'eau et le développement peuvent donc sauver des millions de vies. L'eau est un élément essentiel de l'objectif de développement durable 6, qui est le vecteur de tous les autres objectifs de développement durable, lesquels sont si nécessaires à la paix et la prospérité.

Deuxièmement, l'eau est vitale pour la paix et le progrès dans la région de l'Asie centrale. À cet égard, nous nous félicitons de l'attention que le Secrétaire général accorde aux problèmes de la mer d'Aral et, d'une manière générale, aux problèmes de gestion de l'eau en Asie centrale. Je voudrais rappeler au Conseil que la surface asséchée de la mer d'Aral est d'environ 6 millions d'hectares. Chaque année, quelque 100 millions de tonnes de sel montent à la surface et sont transportées à des centaines ou des milliers de kilomètres. À cet égard, nous sommes prêts à assurer le suivi des résultats de la visite du Secrétaire général sur le site de l'une des plus grandes catastrophes écologiques dans l'histoire de l'humanité, qui affecte désormais directement aujourd'hui la vie de plus de 30 millions de personnes et constitue une menace pour le monde entier.

Le Kazakhstan, qui est le plus grand pays enclavé du monde, n'a jamais tenu la sécurité de l'approvisionnement en eau pour acquise, et la gestion des ressources en eau est au premier rang de notre ordre du jour. Nous pourrions connaître de graves pénuries d'eau à moyen et à long terme – de 50 % d'ici à 2040 –, ce qui aurait des répercussions importantes sur notre développement socioéconomique. De concert avec nos voisins d'Asie centrale, nous travaillons sur des arrangements régionaux liés à l'eau et à la gestion des ressources en eau transfrontières. Nous pensons que des mesures immédiates doivent être prises pour faire en sorte que les ressources en eau douce ne subissent pas les effets négatifs des changements climatiques, de l'urbanisation, de la croissance démographique et de la pollution.

Nous apprécions au plus haut point les efforts des partenaires internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Banque islamique de développement et certains pays, visant à aider les pays d'Asie centrale à trouver un terrain d'entente sur la sécurité de l'eau dans la région. Nous saluons également le travail qu'effectue le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale sur les questions liées à l'eau.

Le Kazakhstan a créé un fonds d'investissement de l'Asie centrale pour des projets hydriques en vue de cofinancer la construction et la rénovation des installations d'approvisionnement en eau. Nous avons également proposé la création d'un centre régional pour la sécurité hydrique, et élaboré et signé conjointement

un pacte sur l'eau et la sécurité environnementale en Asie centrale.

Troisièmement, il faut régler rapidement les différends portant sur l'eau parce que l'eau traverse les frontières politiques et juridiques, ce qui augmente le nombre et les catégories de parties prenantes potentielles. Le passage des frontières signifie également que divers acteurs peuvent recourir à des solutions de remplacement plus radicales ayant des résultats rapides, en coupant les sources d'approvisionnement en eau au lieu d'entamer des négociations. Notre troisième recommandation est donc de concilier les intérêts des parties prenantes en amont et en aval, lesquels peuvent être fort différents.

De même, et quatrièmement, les approches en matière d'utilisation et de gestion efficaces de l'eau doivent être équilibrées. La gestion des ressources en eau doit faire l'objet de débats menant à une résolution pacifique et ne pas entraîner des hostilités. Nous devons également mettre davantage l'accent sur les données relatives à l'eau et sur les politiques novatrices concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cinquièmement, les négociations sur l'eau doivent se concentrer sur le fond et déboucher sur des accords mutuellement bénéfiques à moindre coût et mis en œuvre en temps voulu. Elles doivent être justes, régulières, ouvertes et inclusives. Elles doivent inclure les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables. Elles doivent être menées dans un esprit de reconnaissance et de respect mutuels propice à la résolution commune des problèmes.

Sixièmement, la coopération en matière d''eaux transfrontières doit servir de mesure de confiance efficace à tous les niveaux, depuis les petits projets communautaires et les projets des administrations locales jusqu'aux projets complexes menés dans le cadre d'une collaboration régionale et internationale par les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Septièmement, les pays voisins, les organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement peuvent aider à régler les différends concernant l'eau comme ils le font pour les conflits armés. Tous les cadres juridiques nationaux et internationaux et les arrangements mutuellement convenus sur les eaux internationales, qu'ils soient bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, doivent être respectés et appliqués par tous les États Membres.

Huitièmement, ONU-Eau doit renforcer ses capacités afin pouvoir donner des conseils plus efficaces aux États Membres qui, à leur tour, doivent mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau sur l'eau. Nous pensons que la feuille de route sur l'eau au niveau mondial et le Fonds pour l'objectif de développement durable 6 doivent être renforcés. Les États Membres doivent avoir les moyens d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Enfin, le Kazakhstan œuvrera à instaurer un monde où l'approvisionnement en eau sera sécurisé, à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience, et il appuie une action nationale et une coopération régionale et mondiale afin de changer la manière dont le monde considère l'eau et la manière dont nous la gérons.

Mme Velo (Italie) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence de l'État plurinational de Bolivie d'avoir convoqué la présente séance d'information, laquelle contribuera à accroître l'attention accordée aux liens entre les ressources naturelles, le climat et la sécurité.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je souhaite aussi remercier le Secrétaire général pour son exposé.

Comme cela a été souligné à l'occasion du premier débat du Conseil de sécurité sur l'eau, la paix et la sécurité en novembre dernier (voir S/PV.7818), la rareté de l'eau, conjuguée à d'autres grandes tendances, comme la croissance démographique, l'urbanisation rapide et chaotique et l'insécurité alimentaire, peut être un multiplicateur de l'instabilité et un facteur de migration et de conflit. Le Secrétaire général nous a rappelé ce fait aujourd'hui, comme il l'a fait la semaine dernière dans son discours sur l'action climatique à la Stern School.

Je tiens à souligner que, s'agissant de la lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre rapide du Programme 2030, l'Accord de Paris reste une pierre angulaire de la coopération entre les pays. Dans le même temps, la coopération dans le domaine des eaux transfrontières est un outil puissant pour la prévention des conflits à long terme. Nous considérons l'exposé d'aujourd'hui d'autant plus opportun qu'il intervient à la lumière de l'accent mis par le Secrétaire général sur la diplomatie préventive, ce que l'Italie appuie sans réserve, et de l'impact déterminant des questions liées à l'eau sur la mise en œuvre du Programme 2030 et du programme pour la pérennisation de la paix où le lien entre paix, sécurité, développement et droits de

l'homme est clairement établi. À cet égard, je voudrais mentionner trois éléments principaux.

Premièrement, un cadre multilatéral mondial pour la promotion de la coopération dans le domaine de l'eau, la protection et la préservation des cours d'eau internationaux est essentiel, et nous avons les outils nécessaires pour le mettre en place. La prévention est au cœur de la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Je rappelle également que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux – la première convention relative à l'eau élaborée par la Commission économique pour l'Europe – a été ouverte l'année dernière à tous les États Membres de l'ONU, devenant ainsi un nouvel outil efficace pour la coopération mondiale transfrontières dans le domaine de l'eau. En tant que partie à ces deux instruments, l'Italie encourage fermement les États Membres à les ratifier et à les mettre pleinement en œuvre, car ils représentent une plateforme fondamentale pour le développement de conventions et de cadres régionaux de coopération dans le domaine de l'eau. La International Fresh Water Treaties Database (base de données internationale regroupant les traités dans le domaine de l'eau douce) recense plus de 400 traités dans le domaine de l'eau : ils représentent l'option la plus efficace pour partager les bénéfices et prévenir les conflits.

Deuxièmement, l'Europe a une longue expérience dans ce domaine. La Commission centrale pour la navigation du Rhin et la Commission internationale pour la protection du Danube sont deux des premiers exemples historiques de cadres multilatéraux dans le domaine de l'eau. Sur la base de cette expérience, l'Union européenne a toujours été déterminée à promouvoir la coopération dans le domaine de l'eau dans d'autres régions.

Troisièmement, je tiens à souligner la détermination de mon pays à relever les défis liés à l'eau aux niveaux multilatéral et bilatéral. En tant que membre et pays hôte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Italie a participé activement à la création du Cadre mondial d'action pour faire face à la pénurie d'eau, dont l'objectif est de mobiliser au sein d'un cadre intégré tous les acteurs qui luttent contre ce problème dans ses dimensions sociales, environnementales et économiques, en mettant l'accent sur l'agriculture et en prenant plus particulièrement en compte les incidences des changements climatiques. En outre, au sein du Cadre mondial, nous avons adopté en avril la Déclaration de Rome sur la pénurie d'eau dans le domaine de l'agriculture, qui souligne notamment l'importance que revêtent la gouvernance dans le domaine de l'eau et la promotion d'approches intégrées en ce qui concerne les bassins versants.

Au niveau national, l'Italie a récemment mis en œuvre une nouvelle stratégie de gestion des bassins afin de promouvoir une approche intégrée en matière de gestion de l'eau et de conservation des sols. Dans le contexte de la gouvernance commune, les acteurs publics et privés unissent leurs efforts pour améliorer l'entretien des bassins fluviaux, promouvant ainsi le développement local, ce qui permet de créer des possibilités économiques et d'atténuer les risques hydrologiques. Cette approche coopérative, basée sur un cadre juridique commun, est essentielle en vue de prévenir les différends relatifs à l'eau. Par ailleurs, l'Italie a augmenté son aide au développement en 2016. Nous doublerons cette augmentation en 2017, et nous la triplerons en 2018. Nous voulons que ces ressources soient consacrées à la réalisation des objectifs de développement durable et qu'elles contribuent au renforcement des capacités, notamment en matière d'utilisation durable des ressources naturelles.

Pour conclure, la résolution 2349 (2017), sur la région du bassin du lac Tchad, reconnaît les effets néfastes des changements climatiques et écologiques, entre autres facteurs, sur la stabilité de la région, notamment de la rareté de l'eau, et souligne que face à ces facteurs, il importe que les gouvernements et les organismes des Nations Unies adoptent des stratégies appropriées d'évaluation et de gestion des risques. Nous avons appuyé et parrainé cette résolution car nous croyons en la coopération internationale, au renforcement des institutions et aux partenariats. Les critères à cet égard nous permettront non seulement de réaliser les objectifs de développement internationaux relatifs à l'eau, notamment ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais également de lutter contre les causes profondes des conflits et d'éviter des situations conflictuelles internationales.

L'Italie demeure déterminée à promouvoir la prévention et la consolidation de la paix. L'eau, qui alimente la vie et la famille humaine, et qui a permis à des civilisations de se développer et a inspiré un grand nombre d'esprits créatifs, peut également nous encourager à agir et être un moteur pour la paix.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je souhaite la plus chaleureuse des bienvenues à S. E. le Président Morales Ayma et je le remercie d'avoir convoqué la présente séance sur le sujet important de la diplomatie préventive et des eaux transfrontières et de la présider en personne. Cette séance nous offre une excellente occasion de faire fond sur le débat public sur l'eau et la paix et la sécurité tenu l'année dernière sous la présidence sénégalaise (voir S/PV.7818). Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres de ses observations perspicaces.

Une gestion et un développement raisonnables et pacifiques des ressources en eau sont essentiels en vue de réaliser la paix et la prospérité. Cela a été le cas pour le Japon tout au long de l'édification de ses institutions nationales et de son développement économique. Il en est probablement de même pour les autres pays. Lorsque plusieurs pays partagent des fleuves, des lacs ou des aquifères, la gestion de l'eau devient plus problématique. Souvent, les disputes pour le contrôle des ressources eau rares ont provoqué ou prolongé des conflits entre États, groupes ethniques ou communautés. Les facteurs extérieurs tels que les changements climatiques, l'accroissement démographique et la pollution de l'environnement peuvent aggraver la pression sur les ressources en eau, exacerbant ainsi les tensions. Cependant, dans de nombreux cas, le partage des ressources en eau, dans le respect des besoins des autres, a poussé des adversaires à se rapprocher pour réaliser la paix et la prospérité. C'est ce qui nous permet d'envisager la coopération et la diplomatie préventive. La coopération entre les différents acteurs dans le domaine de la gestion des ressources en eau peut contribuer à renforcer la confiance et à prévenir les conflits.

La communauté internationale peut contribuer au renforcement de la confiance en facilitant le dialogue sur les questions liées aux eaux transfrontières et en appuyant les projets de gestion de l'eau. Le Japon fournit un appui de longue date aux pays qui souhaitent améliorer l'accès à l'eau, développer la gestion de l'eau et renforcer les capacités de gouvernance, mais également relever les défis liés à l'eau pour promouvoir la stabilité et l'apaisement des tensions sous-jacentes. Le Japon est un partenaire fier des nations d'Asie centrale dans la promotion de la coopération régionale.

L'eau est un de nos nombreux domaines de coopération. Lorsque le Premier Ministre Abe s'est rendu dans la région en 2015, il a convenu bilatéralement avec les dirigeants des cinq pays d'Asie centrale que l'exploitation efficace des ressources naturelles était essentielle au développement durable. Le Premier Ministre Abe a exprimé la volonté du Japon de coopérer avec les pays de la région aux fins d'une gestion efficace et d'une exploitation durable des ressources en eau de la région. Par exemple, au Tadjikistan, un pays situé en amont qui dépend lourdement de la production d'énergie hydroélectrique, le Japon promeut un projet visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'hydroélectricité. Dans le centre de l'Ouzbékistan, un pays situé en aval, le Japon fournit une assistance à l'amélioration des systèmes d'irrigation afin que l'approvisionnement en eau soit plus stable dans l'agriculture, tout en diminuant la consommation d'électricité qui sert à faire fonctionner les pompes. Le Japon estime qu'améliorer la gestion de l'eau aussi bien dans les pays en amont que dans ceux situés en aval est bénéfique pour tout le monde et contribue non seulement à l'utilisation durable des ressources en eau de la région, mais aussi à renforcer la confiance au niveau régional.

En ce qui concerne l'Afrique, au Soudan, le Japon fournit une assistance pour améliorer l'approvisionnement en eau dans l'est du pays et élaborer des recommandations politiques sur la gestion intégrée des ressources hydriques afin que les défis liés à l'eau puissent être abordés de manière plus systématique, en s'appuyant sur des données concrètes.

Le Japon suit également une démarche multisectorielle fondée sur l'approvisionnement en eau et le renforcement des capacités dans l'agriculture, la santé et la gouvernance rurale. Étant donné que l'eau a été une des sources du conflit au Darfour et dans d'autres régions, nous considérons que l'aide dans les domaines du développement et de la gestion des ressources hydriques permet d'accroître la confiance dans les efforts de reconstruction après un conflit et est un facteur de stabilité au sein de la société.

Les conflits peuvent être évités en développant des domaines de coopération concrète et en renforçant la confiance. Je n'ai cité que quelques exemples de cette coopération mise en place par mon pays. Lorsque la gestion des eaux transfrontières devient une question diplomatique entre les pays, il va sans dire que la recherche de solutions pacifiques est importante. Les pays intéressés peuvent tirer parti des exemples de réussite qui sont partagés aujourd'hui. Le Japon continuera à aider les pays à améliorer la gestion des ressources hydriques et l'accès à l'eau car ce sont

des éléments fondamentaux pour une paix et une sécurité durables.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette importante séance. L'Égypte estime que la concurrence pour la jouissance des ressources limitées, en particulier les ressources en eau partagées, est un facteur qui peut accroître les risques de conflit, surtout étant donné l'impact négatif des changements climatiques. On peut d'ailleurs déjà le voir dans un certain nombre de conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

L'Égypte a exposé son problème de pénurie d'eau dans de nombreux forums internationaux et régionaux. L'Égypte ne dispose que d'une seule source d'eau douce, le Nil. L'Égypte tire 97 % de ses ressources hydriques du Nil, dont elle dépend totalement. Nous faisons partie de la ceinture sèche de l'Afrique du Nord, où il pleut rarement. En outre, nous connaissons également un déficit hydrique, puisque nous consommons 102 milliards de mètres cubes d'eau par an, alors que nous ne disposons au total que de 58,8 milliards de mètres cubes annuels à partir des ressources conventionnelles, y compris la part égyptienne des eaux du Nil, les eaux de pluie et de ruissellement, et les aquifères. L'Égypte se situe en-dessous du seuil de « pauvreté en eau », avec 625 mètres cubes par an et par habitant, un chiffre en baisse et qui devrait encore diminuer pour passer à 470 mètres cubes par an lorsque la population atteindra 120 millions de personnes d'ici 2025.

Pour l'Égypte, l'eau doit être un facteur de coopération, de développement et de sécurité. C'est pourquoi, avec les pays frères du bassin du Nil, nous avons lancé en 1999 l'Initiative pour le bassin du Nil, qui vise à renforcer la coopération entre tous les pays du bassin au profit d'objectifs et d'intérêts communs. L'Initiative a remporté de grands succès. Nous voulons aujourd'hui consolider les acquis et retrouver le caractère sans exclusive de l'Initiative, en dépit du fait que l'Égypte a pour l'heure suspendu sa participation à ses activités.

À cet égard, il convient de noter que l'Égypte estime que la création d'une commission du bassin du Nil devrait reposer sur des principes solides respectant les intérêts de tous les pays et conformes aux règles établies du droit international. Une telle commission devrait inclure tous les États du bassin du Nil, sans exception, afin d'atteindre les objectifs souhaités. Or, nous avons un certain nombre de préoccupations concernant le projet d'accord-cadre qui est envisagé, et notamment le fait que l'accord reconnaît la violation du principe du consensus qui a poussé l'Égypte à suspendre sa participation aux activités techniques de l'Initiative depuis 2010.

L'Égypte reste convaincue de la nécessité d'un dialogue sérieux et constructif pour restaurer le caractère inclusif de l'Initiative et régler les différends en suspens. L'Égypte a accueilli positivement l'invitation du Président Museveni à tenir un sommet des États du bassin du Nil le 17 juin en vue de briser l'impasse actuelle sur cette question vitale, car nous estimons que la coopération est le meilleur moyen de déterminer comment exploiter au mieux les eaux du Nil. Cette coopération peut notamment prendre la forme de projets bilatéraux avec les pays du bassin du Nil afin de veiller à ce que l'utilisation de ses eaux ne nuise pas aux intérêts des autres pays. C'est sur cette base que l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan ont conclu la Déclaration de principe sur le grand barrage éthiopien de la renaissance. Nous tenons à souligner l'importance pour toutes les parties de se conformer pleinement aux dispositions de la Déclaration et de les mettre pleinement en œuvre. L'Égypte croit au rôle vital de la diplomatie préventive pour empêcher de futurs conflits autour des ressources en eau transfrontières en recourant aux outils suivants.

Premièrement, les pays riverains d'un même fleuve doivent suivre les deux principes suivants consistant d'une part à « ne pas nuire » et d'autre part à « prévenir les autres au préalable ». À cet égard, lorsque les pays en amont développent des projets sur un cours d'eau partagé sans procéder à des études rigoureuses montrant le tort que ces projets pourraient causer aux pays situés en aval et les moyens d'adaptation, ils violent de manière flagrante ces deux principes.

Deuxièmement, les États doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international, y compris les accords bilatéraux et multilatéraux sur les ressources en eau transfrontières. Ils doivent s'abstenir de mettre au point unilatéralement des projets sur un cours d'eau partagé sans consulter les autres États riverains. Il convient de noter que procéder à des consultations conformément aux règles juridiques en vigueur et de bonne foi profite à tous et permettra de garantir l'utilisation durable du cours d'eau partagé.

Troisièmement, tout le monde doit avoir conscience que les mesures unilatérales concernant les ressources hydriques partagées, loin de donner les

résultats escomptés, nuisent aux intérêts des autres pays riverains de diverses manières et se traduisent notamment par une diminution de la superficie des terres arables, une baisse de la production d'énergie, une dégradation accrue de l'environnement et la mauvaise qualité de l'eau, la rendant impropre à la consommation humaine. Il faut l'éviter. Nous devons agir avec prudence et chercher à empêcher que cela survienne afin d'éviter l'internationalisation de ces problèmes, qui sera inévitable si un conflit menace la paix et la sécurité internationales.Quatrièmement, il faut se garder d'interpréter le principe d'utilisation équitable et raisonnable de l'eau d'une manière qui nuit à d'autres pays riverains. Comment peut-on parler d'utilisation équitable et raisonnable de l'eau si cette utilisation porte atteinte aux intérêts d'autres pays riverains, en particulier ceux qui se trouvent en aval, et menace leur stabilité et leur sécurité?

Cinquièmement, les autres acteurs non-étatiques internationaux, en particulier les donateurs internationaux, les banques et les entreprises du bâtiment, doivent respecter les normes internationales régissant la construction d'installation d'approvisionnement en eau sur des cours d'eau transfrontières. De telles installations ne doivent pas être financées ni mises en place sans l'approbation préalable de tous les pays riverains, en particulier ceux en aval, afin d'éviter les différends et de prévenir de futurs conflits entre pays riverains.

Sixièmement, le savoir-faire international qui a fait ses preuves dans le domaine de la gestion des ressources en eau communes doit être partagé. Une approche globale de renforcement de la confiance doit être adoptée de bonne foi, en évitant toute mesure unilatérale qui nuirait non seulement aux pays en aval, mais aussi au cycle de vie des cours d'eau partagés.

Septièmement, l'ONU doit jouer un rôle plus clair dans la mise en place de mécanismes de coopération entre pays riverains le long des cours d'eau internationaux. Elle doit également contribuer au renforcement des capacités en vue d'optimiser l'utilisation de l'eau, ainsi qu'aux efforts visant à prévenir les conflits liés à l'eau. Il s'agit, entre autres, de sensibiliser le public sur les principes du droit international régissant l'utilisation des rivières internationales et d'accroître l'adhésion à ces principes.

L'eau peut contribuer à la paix et la sécurité internationales ou les menacer, et il est donc, nécessaire d'y prêter une plus grande attention à cette question pour afin de pouvoir s'attaquer en temps voulu aux problèmes qui pourraient se poser dans ce domaine. C'est pourquoi l'Égypte estime qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne des mesures pour produire un document qui reflète tous les points importants que j'ai évoqués dans ma déclaration d'aujourd'hui. Nous demandons au Conseil de sécurité d'entamer des consultations en vue d'élaborer un document à partir de cette séance importante qui servirait de base aux résolutions ou débats à venir du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits liés aux ressources en eau partagées.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est un grand plaisir de vous voir, Monsieur le Président, présider la présente séance du Conseil de sécurité.

Nous remercions le Secrétaire général de son exposé.

Ces derniers temps, la thématique de l'eau est évoquée au Conseil de sécurité avec une régularité enviable. Nous convenons que les questions de l'accès aux ressources en eau, leur utilisation rationnelle, leur renouvellement et leur préservation jouent un rôle essentiel étant donné l'importance de l'eau pour la vie, les activités humaines et économiques et le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Comme on l'a vu, les discussions et les débats sur ces questions ont été riches et ont réaffirmé notre conviction que le moment était venu de passer des paroles aux actes et de prendre des mesures spécifiques qui permettraient d'atténuer les préoccupations de la communauté internationale concernant l'eau. Il serait approprié de se tourner vers les résultats obtenus de longue date par les organes spécialisés, tant au sein de l'ONU qu'ailleurs, qui au quotidien utilisent des données statistiques et analytiques et interagissent avec les États Membres pour mettre en œuvre des stratégies ciblées dans le domaine des ressources en eau, en prenant en considération les facteurs politiques, géographiques et autres qui leur sont liés.

Les solutions sont nombreuses et évidentes, qu'il s'agisse de l'amélioration du niveau de développement socioéconomique, scientifique et technologique des pays, du renforcement de leur potentiel dans le domaine de la gestion des ressources en eau ou de la fourniture d'une assistance financière et technique, tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leurs stratégies de développement. Toutes ces mesures, en ce qu'elles ont trait à la gestion de l'eau, figurent parmi les moyens essentiels à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du

Programme d’action d’Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Elles ouvrent de nouvelles possibilités de renforcer la coopération entre les États sur la question des ressources en eau, tout en respectant l’équilibre entre les trois dimensions du développement durable. La Décennie internationale d’action sur le thème « Eau et développement durable » (2018-2028), dont la proclamation a été appuyée par une centaine de pays, dont la Russie, peut et doit devenir une plate-forme et un catalyseur pour la mise en œuvre de ces mesures.

Les instruments et mécanismes juridiques régionaux et internationaux constituent l’une des principales sources d’aide dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Je songe notamment à la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux, à la Commission du bassin du lac Tchad, à la Commission du bassin du Mékong et d’autres. À notre avis, le principal problème réside dans le fait que le potentiel des plates-formes et mécanismes spécialisés existants est sous-estimé de façon injustifiée et n’est pas pleinement exploité. Au lieu d’encourager les pays à prendre des décisions acceptables pour tous dans le cadre des organisations spécialisées, nous assistons à des tentatives de plus en plus fréquentes d’examiner la thématique des ressources en eau transfrontières dans le cadre des questions liées à la paix et à la sécurité, ce qui pourrait conduire à un règlement imposé d’en haut et nuire aux intérêts des pays concernés. À cet égard, nous rappelons également que l’eau, à l’instar des autres ressources nationales, est une question de souveraineté nationale.

En ce qui concerne la possibilité d’utiliser la diplomatie préventive pour les ressources en eau, il est certain que, durant ses 10 ans d’existence, elle s’est avérée être un bon outil pour réduire les tensions, lorsqu’elles se produisent pour des raisons spécifiques, et réorienter une situation vers une autre voie pacifique. La principale caractéristique de la diplomatie préventive – et c’est précisément ce qui la rend si utile – est le fait qu’elle est utilisée exclusivement à la demande de l’État concerné et conformément à ses stratégies nationales. Cela exclut tout recours automatique à ce mécanisme et, dans le même temps, garantit le respect de la souveraineté des États et leur droit fondamental de prévenir les conflits et de surmonter leurs conséquences. Par conséquent, toute tentative d’imposer des diktats sous prétexte d’une assistance préventive pourrait discréditer le concept même de la prétendue «diplomatie préventive» et susciter une méfiance grandissante chez des pays qui se trouvent à deux doigts d’un conflit armé.

M. Klein (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette initiative sur la sécurité et l’eau, qui fait judicieusement suite à la séance tenue en novembre dernier (voir S/PV.7818) sous la présidence du Sénégal.

Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général de son exposé incisif.

Comme nous l’avons entendu aujourd’hui, l’augmentation de la demande, la pollution généralisée et la modification des conditions hydriques contribuent à l’insécurité de l’approvisionnement en eau dans de nombreuses régions du monde. L’eau devient un facteur de plus en plus important dans les migrations, les troubles civils et la faillite d’États. Les problèmes relatifs aux eaux transfrontières sont particulièrement difficiles, mais il existe dans le monde des modèles qui ont fait leur preuve pour y faire face. Citons, par exemple, la coopération croissante entre la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, la Croatie et la Slovénie le long de la Save.

Peu après la signature du Pacte de stabilité pour l’Europe du Sud-Est en 1999, ces pays ont commencé à collaborer en vue d’améliorer la gestion conjointe de la Save. Grâce à l’appui des dirigeants politiques de ces pays et de nombreux partenaires extérieurs, leur coopération a démarré en 2001 et a débouché sur la création de la Commission internationale du bassin de la Save en 2005. Il s’agit d’un des premiers accords régionaux conclus après la fin des guerres dans les Balkans. Cet accord a démontré concrètement que l’eau pouvait contribuer au renforcement des liens régionaux. Il s’agit d’un projet commun de navigation et de conservation, qui a permis d’améliorer les conditions de vie des populations et de promouvoir la paix et la sécurité.

Les États-Unis ont la même position s’agissant des problèmes liés à l’eau dans notre région. Comme nous l’avons dit lors du débat public sur le thème « Eau et paix et sécurité », tenu en novembre 2016 (voir S/PV.7818), depuis plus d’un siècle, les États-Unis entretiennent des relations étroites avec leurs deux voisins s’agissant de la gestion des ressources en eau. Les États-Unis, le Canada et le Mexique en ont bénéficié. Mon pays appuie depuis longtemps la coopération en ce qui concerne les ressources en eau communes. Nous contribuons au Shared Waters Partnership, un groupe multidonateurs géré par l’Institut international de l’eau

à Stockholm, qui a été mentionné par la Ministre Lövin. Ce partenariat a pour objectif de renforcer la volonté politique dans l'intérêt de la coopération en matière de ressources en eau dans le monde entier et d'appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour résoudre des problèmes difficiles liés aux eaux transfrontières. Nous encourageons vivement d'autres pays donateurs à appuyer Shared Waters Partnership et les pays qui ont besoin d'assistance à faire appel à ce mécanisme dans le cadre de leurs efforts de coopération en matière de ressources en eau.

Même s'il n'existe pas de démarche unique pour le règlement des conflits liés à l'eau, l'expérience nous a appris qu'il existe quatre éléments clefs de la diplomatie préventive pour aborder les problèmes liés aux eaux transfrontières. Premièrement, il faut renforcer les capacités des États Membres et des parties prenantes à mieux comprendre les problèmes liés aux eaux transfrontières et à y faire face. Les pays doivent avoir les capacités leur permettant de négocier, de régler les différends et de mettre en œuvre des accords relatifs à leurs ressources en eau. Deuxièmement, il faut qu'il y ait des données solides pour permettre aux parties d'avoir une compréhension commune des ressources en eau disponibles et des avantages et coûts potentiels de leur mise en valeur. Toutes les parties à un conflit potentiel doivent avoir la même compréhension de ce qui est en jeu. Troisièmement, il importe d'encourager la coopération par des investissements dans des projets communs qui démontrent les avantages de la coopération. Le dernier élément et le plus important, à notre avis, est la volonté politique. Les dirigeants politiques doivent faire de la coopération une priorité, fixer des objectifs clairs et donner aux experts techniques les moyens d'agir, conformément à ce que le Secrétaire général a dit dans sa déclaration d'aujourd'hui.

Les progrès quant au traitement des problèmes liés aux eaux transfrontières ne doivent pas être intermittents. Nous devons faire fond sur les succès enregistrés pour que les pays et leurs peuples se rendent compte que, aussi bien sur le plan intersectoriel qu'à travers les frontières, la coopération en matière de ressources en eau présente de nouvelles possibilités de croissance et réduit les risques pour tout le monde. Je tiens à vous remercier une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait adresser ses condoléances les plus sincères aux victimes des attentats terroristes qui ont été perpétrés récemment en Afghanistan et au Royaume-Uni. Nous souhaitons aux blessés un prompt rétablissement. La Chine condamne fermement les actes terroristes sous toutes leurs formes.

La Chine salue l'initiative de la Bolivie d'organiser ce débat de haut niveau sur la diplomatie préventive et les eaux transfrontières. La Chine salue la présence du Président Morales Ayma qui préside la présente séance. Nous remercions également le Secrétaire général Guterres de son exposé.

L'eau est essentielle pour la survie de l'humanité et le développement socioéconomique durable. Les ressources hydriques transfrontières ont une incidence sur les intérêts communs des pays concernés ou les pays situés en aval ou en amont du bassin hydrographique. Le renforcement de la coopération en matière des ressources hydriques transfrontières contribue à la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales, à la préservation de l'environnement et au développement durable. Je voudrais mettre en exergue les trois points suivants.

Premièrement, il importe de renforcer l'exploitation et la protection des ressources hydriques transfrontières, grâce à leur utilisation rationnelle pour éviter les conflits. Les pays partageant un bassin hydrographiques transfrontalier doivent s'attacher à maintenir la paix et la sécurité régionales dans un esprit de coopération gagnant-gagnant, notamment par le renforcement de la prévention et de l'atténuation des catastrophes, ainsi que par l'amélioration de l'efficacité agricole. Il faut adopter une approche intégrée en vue d'une mise en valeur, d'une allocation, d'une conservation, et d'une utilisation efficaces des eaux transfrontières, afin de renforcer notre capacité à garantir la sécurité de l'eau. Nous devons promouvoir le partage des ressources en eau pour renforcer une coopération gagnant-gagnant.

Deuxièmement, le renforcement du dialogue et des consultations entre les pays partageant des bassins hydrographiques sont un moyen efficace de gérer les ressources hydriques transfrontières. Étant donné que ce sont les parties directement concernées par les problèmes liés aux eaux transfrontières, les pays partageant des bassins hydrographiques doivent s'attacher à établir et à améliorer les mécanismes de coordination, à renforcer leurs échanges en ce qui concerne les eaux transfrontalières, à renforcer la confiance mutuelle et à régler les différends efficacement et en temps opportun. Les Nations Unies et les organisations régionales doivent respecter les souhaits des pays concernés, et selon

les circonstances, jouer un rôle constructif à l'appui des efforts déployés par ces pays pour désamorcer les tensions et parvenir à un consensus afin de faire des eaux transfrontières un pilier de la coopération régionale.

Troisièmement, nous devons approfondir la coopération internationale en matière de ressources en eau et renforcer les capacités des pays en développement. Il importe de continuer à renforcer les accords internationaux de coopération en matière de ressources en eau et de consolider le cadre juridique pour la coopération transfrontalière en matière de ressources en eau. Nous devons renforcer notre appui au Groupe de haut niveau ONU-Banque mondiale sur l'eau et le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, ainsi que d'autres mécanismes analogues, et fournir une assistance technique aux pays en développement pour améliorer la gestion des ressources en eau et garantir leur utilisation durable, en vue de favoriser les synergies entre les membres de la communauté internationale en matière de ressources en eau.

Il convient de mettre l'accent sur les problèmes de pénurie d'eau en Afrique. Nous devons aider les pays africains à coopérer en matière des ressources hydriques transfrontières et à construire des infrastructures de conservation de l'eau, dans l'intérêt des populations africaines. La protection des ressources en eau doit être intégrée dans le processus de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, pour que les populations aient accès à l'eau potable. La Chine est prête à continuer à œuvrer de concert avec le reste de la communauté internationale pour promouvoir le développement durable et l'utilisation des ressources en eau en vue de faire des eaux transfrontalières des piliers de coopération et de paix, et pour faire en sorte qu'elles contribuent davantage à la prospérité et au développement de l'humanité.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres orateurs, je voudrais commencer sur une note triste en présentant mes condoléances les plus sincères à nos collègues d'Afghanistan et du Royaume-Uni, dont les pays ont de nouveau été l'objet d'attentats terroristes lâches et insensés.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier la présidence bolivienne d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet aussi important. L'édition 2017 de *Global Risks Report* du Forum économique mondial classe les crises de l'eau parmi les 10 premiers risques au niveau mondial. Selon ce rapport, les crises potentielles de l'eau sont liées à un éventail de risques environnementaux, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, l'absence de mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation, ainsi que les migrations et les conflits.

À l'heure actuelle, près d'un milliard de personnes dans le monde sont confrontées au risque de pénurie alimentaire et de pénurie en eau. En outre, 90 % de la population du monde vit actuellement dans des pays qui partagent des rivières, des lacs ou des aquifères avec d'autres pays. Ces cours d'eau transfrontaliers sont surexploités et exposés à la pollution. Tout cela met en exergue le fait que la coopération transfrontalière en matière de ressources en eau est essentielle pour le maintien de la stabilité nationale, régionale et mondiale. Il ne fait aucun doute que de nombreux pays et peuples, comme il y a des milliers d'années, sont en concurrence pour l'accès aux ressources en eau. Dans les régions où l'eau est à la fois rare et en forte demande, ce problème peut entraîner une chute de la croissance économique, ce qui se traduit par une répartition inégale des ressources en eau limitées, une baisse de la qualité de vie, une augmentation du chômage et des besoins humanitaires. Tout cela pourrait se traduire par des migrations forcées, voire provoquer des conflits armés.

Nous sommes entièrement d'accord : les tendances actuelles exigent manifestement que les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les autorités locales œuvrent de concert pour relever ce défi de façon globale et exhaustive et pour atténuer les risques y sont associés.

Pour y parvenir, l'Ukraine préconise de renforcer la coopération autour des bassins hydrographiques, les partenariats internationaux en matière de gestion durable de l'eau et de protection de l'environnement, et le transfert de technologies abordables dans les domaines de l'eau et de l'énergie. Nous approuvons également l'approche axée sur le développement qui consiste à acquérir des connaissances techniques et des capacités technologiques par le biais de l'éducation et des activités de recherche pertinentes, en particulier dans les pays en développement.

Nous sommes convaincus que, pour enregistrer des progrès en matière de maintien de la paix et de la stabilité dans le domaine de la sécurité hydrique, il faut également gérer comme il convient la demande croissante de ressources dans un contexte d'approvisionnement en baisse associé à un accroissement démographique. Pour réduire au minimum l'écart entre l'offre et la demande d'accès à l'eau douce, la communauté internationale

devra se doter de stratégies efficaces, sur le plan du développement et de la sécurité, en matière de gestion et de conservation des ressources.

Nous pensons que mettre en place des cadres juridiques et politiques utiles est indispensable pour prévenir les conflits et pour promouvoir la coopération sur les questions relatives aux eaux transfrontières. Il est tout à fait normal que beaucoup, sinon la totalité, des représentants assis à cette table aient évoqué dans leurs déclarations des exemples réussis de coopération régionale dans ce domaine.

En tant qu'État partie à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux – la Convention d'Helsinki –, adoptée en 1992 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, l'Ukraine appuie et encourage le partage des connaissances et des données d'expérience en ce qui concerne le lien qui unit l'eau et la sécurité.

À cet égard, il est également important de noter que, aux côtés de 13 autres pays et de l'Union européenne, mon pays joue un rôle actif dans la gestion durable et équitable de l'eau du Danube par l'entremise de la Commission internationale pour la protection du Danube. Cette organisation a pris de l'ampleur pour devenir l'un des organismes les plus dynamiques et les plus experts au monde en matière de gestion des bassins fluviaux; c'est un excellent exemple de diplomatie de l'eau à l'échelle régionale.

Autre bon exemple : l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'implique dans les questions environnementales et de sécurité liées à l'eau en Asie centrale, ce qui constitue un outil précieux en matière de diplomatie préventive.

Nous sommes fermement convaincus que notre volonté et notre détermination de protéger la planète doivent se traduire en actes. Pour ce faire, les États Membres de l'ONU ne doivent pas se contenter de proclamer leurs aspirations mais prendre des mesures concrètes pour garantir l'avenir que nous voulons pour les générations actuelles et futures.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à remercier les membres du Conseil pour leurs paroles de condoléances et de soutien, ici et ailleurs, après l'atroce attaque perpétrée à Londres ce week-end. Les auteurs de ces actes voulaient nous terroriser, nous diviser, mais ne nous y trompons pas : ils n'y parviendront pas. Ensemble, nous en viendrons à bout, et nous aurons besoin de l'unité et de l'activisme du Conseil de sécurité contre ce terrible fléau.

J'en viens maintenant à la séance de cet après-midi. Je remercie le Secrétaire général de son exposé, et je m'associe aux autres orateurs pour rendre hommage à votre leadership, Monsieur le Président Morales, qui a permis de porter cette question cruciale de la sécurité des eaux transfrontières devant le Conseil de sécurité. C'est une question dont nous n'avions pas l'habitude de débattre dans cette salle, mais qui mérite toute notre attention. Les enjeux sont majeurs : plus des trois quarts des États Membres de l'ONU partagent des bassins hydrographiques avec un autre pays et, dans le monde en développement, plus de 2 milliards de personnes vivent dans des bassins fluviaux partagés.

Malheureusement, nous savons ce qui peut se produire lorsque l'eau disparaît. En Somalie, la sécheresse est à l'origine de la grave pénurie alimentaire qui menace de basculer une nouvelle fois dans la famine. La dernière famine qui a sévi en Somalie il y a six ans nous a livré un enseignement puissant : la famine n'a pas uniquement trait à la nourriture, elle est aussi liée à l'eau. Dans le nord-est du Nigéria, le manque d'eau aggrave la crise due à l'homme, comme nous l'avons vu par nous-mêmes lorsque nous nous sommes rendus sur place en mars. Des milliers de personnes déplacées, dont la majorité sont des femmes et des enfants, ont contracté des maladies propagées par une eau insalubre et par le manque d'hygiène, tandis que le conflit se poursuit.

Nous devons agir, et nous avons décidé d'agir. En adoptant les objectifs de développement durable au niveau mondial, nous nous sommes tous engagés à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la gestion des eaux transfrontières.

Pourtant, les perspectives pour 2030 sont fragiles. Nous ne sommes tout simplement pas sur la bonne voie. L'ONU estime que, d'ici à 2030, année au cours de laquelle nous sommes censés avoir atteint l'objectif 6, la demande en eau dans de nombreux pays en développement sera supérieure à l'offre de 40 %. Si cette pénurie est associée à une gouvernance déficiente, à l'accroissement démographique, aux migrations et aux changements climatiques, nous pourrions être confrontés à une multiplication des conflits mondiaux à l'avenir. Cela plaide donc clairement pour la diplomatie préventive, comme nombre de mes collègues l'ont déjà dit. Dans cette salle, chacun d'entre nous a un rôle à jouer.

En Asie du Sud, par exemple, le Royaume-Uni a contribué 30 millions de dollars dans le domaine de la gestion de l'eau au cours des cinq dernières années. La vie d'un milliard de personnes en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, en Chine, en Inde, au Népal et au Pakistan dépend fortement de trois fleuves seulement, mais la collaboration régionale entre ces pays est limitée, alors même qu'ils sont confrontés à des problèmes similaires provoqués par la demande en eau et les changements climatiques. C'est pourquoi nous plaidons pour que ces fleuves fassent l'objet d'une approche régionale, afin de relever les défis communs du développement et des changements climatiques. Nous travaillons avec l'Initiative pour l'eau en Asie du Sud de la Banque mondiale, qui réunit différentes disciplines et expériences, tant techniques que politiques, à l'échelle de la région, afin que, ensemble, nous puissions identifier les problèmes qui touchent ces eaux transfrontières et en venir à bout.

Mais pour régler ce problème à l'échelle mondiale, il nous faudra davantage que des mesures bilatérales ou régionales. Il nous faudra travailler ensemble, par le biais de l'ONU et d'autres institutions. La tenue de la présence séance a lieu est une étape importante, mais cet effort doit s'inscrire dans la durée. Nous ne pouvons pas résoudre le problème en tenant une séance par an.

Le Groupe des Vingt (G20) a également un rôle à jouer, notamment en encourageant la coopération sur l'eau par des mesures idoines. Cette question ne concerne pas uniquement le monde en développement. Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Partenariat mondial pour l'eau, l'insécurité de l'approvisionnement en eau coûte chaque année 500 milliards de dollars à l'économie mondiale. Et pourtant, nous sommes très loin d'atteindre les 198 milliards de dollars qu'il faudrait investir chaque année dans le monde en matière de gouvernance de l'eau et d'infrastructures connexes. Il faut donc investir dans les institutions et les infrastructures pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau à l'intérieur des États et entre les États. Mettre en place des institutions efficaces et assurer une meilleure gouvernance est tout aussi indispensable que construire des infrastructures. Le G20 peut jouer un rôle critique en déployant des efforts diplomatiques, en assurant la coopération pour le développement et en tirant parti du potentiel que recèlent le secteur privé, les gouvernements et les communautés pour mobiliser les investissements dans la sécurité hydrique.

Enfin, si nous voulons progresser sur cette question avant 2030, nous devons avoir une vision d'ensemble. Dans le monde entier, les changements climatiques compromettent la sécurité de l'approvisionnement en eau. Dans la quasi-totalité des scénarios relatifs aux changements climatiques, les régions les plus arides du monde vont devenir plus arides, et les inondations vont gagner en fréquence partout dans le monde. Ne prendre aucune mesure contre les changements climatiques revient à se battre en ayant une main attachée dans le dos.

L'Accord de Paris propose le cadre global idoine pour protéger la prospérité et la sécurité des générations futures, tout en préservant le caractère abordable et la sécurité de l'énergie pour nos concitoyens et nos entreprises. Le Royaume-Uni a joué un rôle de premier plan dans l'obtention de l'Accord de Paris, et je suis fier de réaffirmer dans cette salle aujourd'hui que nous y sommes pleinement attachés.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour ma délégation que de prendre la parole à cette séance que vous avez convoquée, Monsieur le Président.

Je me permettrai en tout premier lieu d'exprimer la solidarité du peuple et du Gouvernement uruguayens avec nos frères de l'Afghanistan et du Royaume-Uni, qui ont souffert une nouvelle fois d'attaques terroristes abjectes.

Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et vous remercier de votre déclaration. Je remercie aussi le Secrétaire général de son exposé.

Historiquement, les eaux transfrontières ont servi le développement des pays, que ce soit comme voies de navigation pour le transport des personnes et des biens ou comme de source de production d'énergie et d'extraction de ressources naturelles, halieutiques par exemple. Toutefois, ces eaux, qui tout au long des siècles, ont uni les peuples qui les ont en partage, se sont transformées parfois en source de frictions et de conflits entre eux.

L'eau n'entre pas dans la catégorie des ressources définies comme « bien public mondial ».. Il s'agit plutôt d'une ressource naturelle rare dont la gestion peut susciter des sensibilités politiques au niveau international. Le stress hydrique est une réalité qui peut continuer de s'aggraver et donc provoquer une exacerbation des tensions existantes. Voilà pourquoi

les bassins fluviaux et aquifères partagés pourraient devenir source d'hostilités plutôt que de coopération si les politiques appropriées ne sont pas adoptées. Pour comprendre le caractère sensible de cette question, il suffit de noter qu'à l'heure actuelle une partie importante de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable ni ne vit pas dans conditions sanitaires adéquates.

Les gouvernements doivent œuvrer dans un cadre de coopération aux fins de la gestion pacifique des cours d'eau transfrontières, L'Uruguay est donc fermement convaincue qu'il faut recourir à la négociation pour parvenir à des accords qui garantissent une utilisation pacifique de ces eaux. C'est pourquoi il est partie à des traités qui sont un modèle de gestion coopérative de ces cours d'eau.

À titre d'exemple, je citerai le traité délimitant la frontière entre l'Uruguay et le Brésil du 12 octobre 1851 et les traités ultérieurs, qui ont établi, s'agissant des ressources fluviales et lacustres partagées, les régimes de ligne médiane, de thalweg et de copropriété ou de bassin à proprement parler. Au titre de ces traités ont été créées des commissions binationales chargées de la gestion des ressources fluviales et lacustres, comme la Commission technique mixte Brésil-Uruguay pour la mise en valeur du bassin de la lagune Merín et du fleuve Cuareim, et plus récemment, en 2010, l'Accord sur le transport fluvial et lacustre sur l'hydrovoie Uruguay- Brésil.

Avec la République de l'Argentine, grâce au Traité du Rio Uruguay de 1961 et du Traité du Rio de la Plata et de sa façade maritime de 1973, les deux pays se sont mis d'accord sur les frontières entre les deux pays et sur les statuts relatifs à l'utilisation et à la gestion des eaux. Ces instruments juridiques sont le fruit d'une approche pragmatique adoptée pour trouver des solutions originales et innovantes, l'objectif étant de bien servir nos intérêts respectifs. Cette approche a permis la mise en place d'un dispositif juridique fait d'équilibres précis et de concessions réciproques. Dans les deux, les frontières ont été délimitées de façon méticuleuse, en se fondant sur le critère de la ligne médiane ou du thalweg, selon la section du fleuve, en respectant ses inflexions, à l'effet de la délimitation des îles, ce qui a permis de parvenir à des solutions innovantes selon lesquelles quelques-unes de ces îles sont restées sous la souveraineté de l'une ou de l'autre partie, même si physiquement elles sont situées de l'autre côté de la ligne frontière.

Ces instruments délimitent la juridiction exclusive de chaque partie, de même que les eaux d'usage commun où se trouvent les canaux de navigation, leur accordent la liberté totale de navigation, et établissent les normes spécifiques relatives aux canaux et à la pêche, entre autres. Au titre de ces traités ont aussi été créés des organismes binationaux pour la gestion, le contrôle et l'utilisation des fleuves, notamment la Commission d'administration du Rio Uruguay et la Commission d'administration du Rio de la Plata, cette dernière ayant son siège sur l'île Martín García. Cette île, qui est sous la juridiction argentine, mais qui, vers la côte, est proche de l'Uruguay, est le siège de la Commission d'administration et a été déclarée réserve naturelle aux fins de la conservation et la préservation de la faune et de la flore autochtones. Les deux commissions prennent leurs décisions par consensus et, dans ce cadre, il a toujours été possible d'arriver à des accords, à l'exception d'un seul différend entre les deux pays, qui a été déjà réglé, qui fut soumis à la Cour internationale de Justice.

C'est au tire de ces accords que s'effectue une surveillance conjointe de la qualité et de la navigabilité des eaux et que des autorisations sont octroyées aux parties pour entreprendre des travaux, en tenant compte de la protection de la ressources hydriques comme base nécessaire de l'économie des riverains et de la protection de la vie et des différentes espèces qui y vivent. Il importe également de souligner aussi qu'en 2010, l'Uruguay a signé avec l'Argentine, le Brésil et le Paraguay un accord sur l'aquifère Guarani en vue de favoriser sa conservation et la protection de l'environnement, de façon à garantir une utilisation multiple, rationnelle, durable et équitable de ses ressources hydriques.

La meilleure diplomatie préventive s'agissant des eaux est celle qui œuvre à la consolidation des cadres juridiques qui les régissent et à la création des institutions qui les administrent et les gèrent, par le dialogue et la coopération entre les parties.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à exprimer notre solidarité avec le Royaume-Uni et l'Afghanistan. Il est clair que le Royaume-Uni sait que nous sommes à ses côtés en ces temps difficiles.

C'est vraiment une occasion en or pour moi de vous souhaiter, Monsieur le Président, la chaleureuse bienvenue parmi nous et de vous remercier de présider cette importante séance. Nous remercions la délégation bolivienne d'avoir organisé la présente séance d'information. Nous remercions aussi le Secrétaire

général de son exposé qui, comme toujours, était très pénétrant.

Comme vous l'avez si éloquemment souligné, Monsieur le Président, l'eau est une ressource naturelle vitale, indispensable pour la réalisation de la paix du développement durables. Malheureusement, du fait de la démographie galopante, de l'urbanisation, de l'industrialisation et des changements climatiques, l'on prévoit que l'eau se fera de plus rare. Par conséquent, à l'ère du stress hydrique, la façon dont les États gèrent leurs eaux transfrontières sera extrêmement cruciale pour réaliser la paix, la stabilité et le développement.

Nous sommes fermement convaincus que les fleuves et les lacs transfrontières peuvent et doivent être, comme vous l'avez souligné, Monsieur le Président, une source de coopération et de partenariat véritables entre les gouvernements et les peuples. Bien entendu, affirmer cela en théorie est de loin plus facile que de le faire dans la pratique. Pour ce faire, il faut adopter une approche avantageuse pour tous, ce qui requiert de surmonter des obstacles politiques, psychologiques, culturels et autres qui empêchent l'établissement de partenariats réalistes en phase avec la réalité du terrain.

Il va de soi donc que la gestion des eaux transfrontières de la façon sus-indiquée peut susciter des tensions politiques et des conflits. Cela n'est pas dans l'ordre naturel des choses et ne relève pas de la volonté d'une puissance supérieure; mais cela n'est pas non plus inéluctable. Ce qui est en fait naturel et en accord avec les intérêts de tous les concernés c'est la coopération, qui est facilitée par les liens naturels qui existent entre les peuples et que les fleuves transfrontières aident à établir. Mais pour que cela se concrétise, il faut de la sagesse, du réalisme et de l'attachement à l'esprit de coopération, qui n'admet aucune volonté de monopolisation des ressources en eau transfrontières.

L'histoire coloniale de l'Afrique rend cette question encore plus critique. Notre ferme conviction de l'importance critique de la coopération en tant que thème plus important chaque fois que la question est abordée est le résultat de nos expériences passées. L'histoire a montré que l'eau peut contribuer à transformer une situation potentiellement conflictuelle en une situation de coopération et de partenariat. Il est effectivement possible de créer et de renforcer un partenariat gagnant-gagnant, dans la mesure où les États acceptent que des ressources transfrontières soient utilisées de manière équitable et raisonnable. Grâce à une volonté politique adéquate, un attachement indéfectible à la poursuite du dialogue pour résoudre les désaccords et aux mécanismes de participation, les cours d'eau transfrontières peuvent créer des conditions favorables à la paix, à la coopération économique et à l'intégration régionale dont les États riverains pourraient bénéficier.

C'est pourquoi les études démontrent que, en dépit des discours politiques incendiaires, aucun État n'a déclaré la guerre expressément à propos des ressources en eau, et il existe plus d'exemples de coopération que de conflit, des centaines d'accords ayant été négociés et signés par les États, donnant lieu à la mise en place de mécanismes bilatéraux et régionaux opérationnels. C'est pour ces raisons que nous restons déterminés à poursuivre activement la coopération bilatérale et régionale face aux problèmes de gestion des eaux transfrontières.

L'Éthiopie croit fermement en l'utilisation des eaux transfrontières, y compris le Nil, en tant que source de coopération régionale pour un développement partagé. Pour l'Éthiopie, le bassin du Nil est un patrimoine naturel qui appartient à tous les États riverains, ce qui devrait conduire à renforcer l'amitié et la compréhension. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement politique de l'Éthiopie à poursuivre un dialogue régional assorti d'un engagement authentique et durable à créer une prospérité partagée et à vaincre la pauvreté. Cela est également conforme au Programme 2030, dont le thème principal est de ne laisser personne de côté. C'est pourquoi, en fait, il est préférable que cette question soit examinée par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

À cet égard, l'Initiative pour le bassin du Nil est un exemple de coopération et de partenariat que nous avons mis en place dans notre partie du monde et dont l'objectif ultime est l'utilisation harmonieuse du fleuve. Les États riverains ont négocié l'Accord-cadre de coopération du bassin du Nil, il y a près de 13 ans, et aujourd'hui l'Accord est signé par six États riverains et ratifié par trois États. Nous espérons sincèrement qu'une fois que les trois autres États riverains auront ratifié l'Accord, une commission permanente du bassin du Nil sera mise en place.

La coopération entre l'Éthiopie, l'Égypte et le Soudan, et la signature de la Déclaration de principes par les dirigeants de ces trois pays est une autre manifestation de la coopération régionale qui doit être renforcée. Sans aucun doute, il existe des différences entre États en amont et en aval du Nil, mais le plus important, c'est que nous ayons un mécanisme de dialogue ancré dans le principe de la compréhension et du respect mutuels.

Nous pensons que de tels mécanismes de gouvernance régionaux et bilatéraux doivent être autorisés à se développer et se consolider dans leurs propres contextes régionaux. Il ne sert à rien d'internationaliser ces questions; cela ne ferait au contraire que compliquer les choses en compromettant les efforts déployés aux niveaux bilatéral et régional.

Le Programme 2030 nous offre une occasion historique de garantir un accès universel à l'eau salubre. La mise en oeuvre rapide et intégrale des objectifs de développement durable est le meilleur moyen de prévenir les conflits et de garantir un développement inclusif pour tous. Dans ce contexte, une coopération internationale renforcée serait indispensable pour mettre pleinement en œuvre l'objectif de développement durable 6 et d'autres objectifs et cibles de développement relatifs à l'eau dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

L'Éthiopie a pris une part active et constructive aux dialogues sur l'eau menés cette année par les États Membres conformément à la résolution 71/222 sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » (2018-2028), dont elle s'est portée coauteur. C'est ce type de dialogues axés sur le développement, conjugués à une assistance financière et technologique et à une aide au renforcement adéquates et soutenues pour les pays les plus vulnérables, qui pourraient apporter des solutions concrètes au stress hydrique. C'est de cette manière que nous pourrions tous prévenir les conflits et promouvoir une paix et une sécurité durables.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis pour commencer d'exprimer la profonde sympathie et la solidarité active de la France avec le Royaume-Uni et l'Afghanistan après les terribles attentats qui ont frappé Londres et Kaboul.

Je voudrais remercier le Président Morales pour sa présence parmi nous aujourd'hui, exprimer notre reconnaissance à la présidence bolivienne pour cette initiative si pertinente sur le thème de la diplomatie préventive et des eaux transfrontalières, et la féliciter aussi pour la grande qualité de la note de concept qui expose très clairement la problématique dont il est question aujourd'hui. Je voulais aussi remercier le Sénégal qui, dès novembre 2016, avait eu l'excellente idée d'organiser un débat au Conseil de sécurité sur le thème de l'eau, de la paix et de la sécurité (voir S/PV.7818). La discussion que nous allons avoir aujourd'hui doit beaucoup à cette heureuse initiative du Sénégal.

Je me limiterai à faire trois brèves observations qui me paraissent importantes.

Ma première remarque est que l'eau est une ressource vitale au cœur des enjeux de développement et des droits de l'homme, mais aussi de sécurité et de maintien de la paix. Ce débat sur les eaux transfrontalières est essentiel car il est urgent et légitime que le Conseil de sécurité se saisisse de ces questions. L'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de l'homme par les Nations Unies en 2010, à la faveur d'une résolution de compromis qui doit beaucoup aux efforts de la Bolivie. Alors que tant d'activités humaines dépendent des ressources en eau, la demande mondiale en eau a considérablement augmenté, conduisant à une exacerbation des pressions sur les ressources en eau. Ces tensions vont encore s'accroître dans les prochaines décennies : la Banque mondiale estime ainsi qu'en raison de l'accroissement démographique, les besoins en eau pour l'agriculture devraient augmenter de 50 % d'ici 2050, et ceux nécessaires à la production d'énergie de 85 %.

Ces pressions sur les ressources en eau ont des conséquences majeures en termes de sécurité. Même s'il est rare que les facteurs environnementaux soient la seule cause d'un conflit, il est indéniable que l'accès et l'exploitation des ressources naturelles peuvent contribuer à faire naître la violence. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, au moins 40 % des conflits qui ont éclaté au cours des 60 dernières années sont, d'une façon ou d'une autre, liés aux ressources naturelles telles que l'or, les minéraux, le pétrole mais aussi les terres fertiles et l'eau.

Des conflits liés au partage de l'eau peuvent naître aussi bien entre usagers au niveau local qu'entre États au niveau des eaux transfrontalières. Qu'il s'agisse d'eaux de surface ou souterraines, les conflits autour des eaux transfrontalières sont fréquents; ils conduisent à une gestion inégale de la ressource et pénalisent notamment les populations les plus pauvres. Les pays en amont exercent une pression importante sur les pays en aval et imposent trop souvent leur loi. C'est alors un problème grave de justice qui est posé.

L'eau est un réel enjeu de stabilité et d'équité. Elle mérite donc toute notre attention et ne doit pas être négligée dans l'anticipation et le règlement des différends. Trop souvent source de division, les ressources en eau peuvent et doivent au contraire devenir un facteur de coopération et de paix entre les États.

Ma deuxième remarque, c'est qu'il existe des outils internationaux efficaces dont nous devons faire la promotion afin de prévenir les conflits liés à l'eau. Je pense naturellement aux deux grandes conventions multilatérales qui doivent guider toute notre action en la matière : la Convention de New York sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation et la Convention d'Helsinki sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Ces deux conventions sont, dans notre esprit, complémentaires, et non rivales.

La Convention d'Helsinki est à certains égards plus ambitieuse que celle de New York. Elle a un caractère obligatoire, elle couvre des eaux souterraines et va plus loin en matière de protection de l'environnement. Elle prévoit également un mécanisme de dialogue et d'arbitrage, véritable outil pour faciliter et pacifier la gestion de l'eau dans le cadre de tensions entre États riverains d'un même fleuve, lac, ou aquifère. Je rappelle que cette convention est ouverte à l'ensemble des États Membres de l'ONU depuis mars 2016.

Les principes qui animent ces deux textes sont fondamentalement semblables. C'est pour l'essentiel le principe d'utilisation raisonnable et équitable des eaux transfrontalières, et c'est l'engagement de ne pas causer de dommage significatif à ses voisins. Ces deux textes proposent en outre une boîte à outils très fournie, des recommandations détaillées et adaptées et des bonnes pratiques fondées sur une longue expérience. Sachons utiliser ces outils, recommandations et bonnes pratiques.

Je souhaite ajouter une remarque importante au sujet de ces deux textes de New York et d'Helsinki. Ces conventions posent des principes clefs, mais elles laissent beaucoup de latitude aux parties concernées et n'empiètent aucunement sur la souveraineté des États. C'est, je crois, une grande force. Les conflits se résolvent bien mieux sur une base locale ou régionale. Nous devons promouvoir, ainsi, les organismes de gouvernance par bassin fluvial, les parties sur place étant les mieux à même d'estimer leurs besoins et de discuter du partage équitable de leurs eaux afin de garantir un accès durable et pacifié à leurs ressources. Nous devons, à notre sens, faciliter le dialogue, proposer les outils adéquats et appuyer les démarches de coopération des parties sur place, mais en aucun cas prendre les décisions à leur place.

Ma troisième et dernière remarque est de nature plus générale. Les changements climatiques exacerbent la plupart des problématiques environnementales et complexifient les enjeux de développement. L'eau ne fait pas exception. Les ressources en eau se raréfient et sont sous pression croissante, sous l'effet combiné du réchauffement climatique, de l'explosion démographique et de l'augmentation des besoins liés à l'eau. Le coût d'accès à cette ressource va augmenter et les tensions s'intensifier. Quatre-vingt-dix pour cent des catastrophes naturelles sont liées à l'eau. Inondations, sécheresses, tempêtes, ces désastres ont tendance à se multiplier sous l'effet des changements climatiques. Ces contraintes affectent les conditions de subsistance des êtres humains, causent de graves crises humanitaires telles que la famine, ou y contribuent, et engendrent des conflits entre États voisins. Les enjeux de l'eau sont ainsi étroitement liés au défi du changement climatique. C'est dire combien, pour prévenir les conflits liés à l'eau, il est essentiel de relever le défi du changement climatique, et, pour cela, de mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Je voudrais pour conclure rendre hommage au Secrétaire général, qui, avec beaucoup de clairvoyance, a souligné la nécessité de décloisonner les approches entre les questions de développement durable, de droits de l'homme et celles de paix et de sécurité. La question de l'eau illustre avec une force particulière cet impératif concret d'une approche intégrée. Nous devons anticiper les crises liées à l'eau, renforcer le dialogue et promouvoir la création de partenariats durables en privilégiant une vision sur le long terme. Il est urgent de préserver nos ressources en eau pour préserver notre avenir et celui de nos enfants, dans un cadre pacifié et durable. C'est l'un des enjeux essentiels de notre temps, dont l'importance ne fera que croître au cours des années qui viennent. Le Conseil peut être assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste, mais je saisis cette occasion pour faire une nouvelle déclaration.

Certains participants n'ont, me semble-t-il, pas apprécié qu'on s'adresse à eux en tant que frère ou sœur, mais je tiens à leur dire que nous venons tous de la Terre et qu'à la Terre nous retournerons. Nous sommes tous les enfants de la Terre mère, et en tant que tels, nous sommes tous des frères. Aucun être humain ne vient du soleil ou de la lune; nous venons tous de la Terre. C'est pourquoi j'emploie les termes « frère » et « sœur ». Je suis désolé si j'ai offensé qui que ce soit.

Je tiens également à dire que j'ai été surpris par plusieurs déclarations dans lesquelles ont été abordées

les questions de la coopération et de la collaboration. Je viens d'un milieu très modeste. Parfois, lorsque nous entendons les déclarations de certains pays, nous ne nous sentons pas en sécurité. Ceci dit, après avoir entendu autant de références à la coopération et à la collaboration, j'ai l'impression que le Conseil de sécurité se soucie véritablement de maintenir la paix, pourvu que ce soit avec la justice sociale et la sécurité mondiale.

À chaque fois qu'est commis un coup d'État, la méfiance refait surface. En tant qu'organisation internationale, nous avons la responsabilité de défendre les gouvernements et les présidents démocratiquement élus. Comme on le sait, la Bolivie est le pays d'Amérique latine qui a connu le plus grand nombre de coups d'État. Lorsque des forces armées ont pris le contrôle de mon pays, trois généraux se sont succédé à la présidence en un an. Je ne souhaitais pas discuter de la situation politique dans mon pays, mais cela me semble une bonne manière de conclure.

J'ai été surpris par les diverses déclarations sur la question de l'eau, concernant laquelle nous devons coopérer, collaborer, nous associer, faire des donations et des investissements pour offrir des garanties, surtout à nos peuples. Je remercie donc tous les orateurs de leurs importantes déclarations respectives. Mais, cela dit, nous sommes très divers. Après avoir écouté les orateurs exprimer leurs opinions au Conseil de sécurité, je ressens notre diversité physique, économique, géographique, idéologique et politique, et programmatique. Nous avons le droit d'être différents, mais quelles que soient nos divergences, il importe que nous œuvrions de concert pour le bien des populations historiquement les plus négligées.

C'est l'expérience que j'ai acquise en tant que personne qui a des origines très modestes et sait ce que c'est que de vivre dans la pauvreté. C'est pourquoi, mes chers frères et sœurs, j'estime qu'il sera important d'avoir non seulement des États plurinationaux, mais une Amérique plurinationale et une planète plurinationale. Nous sommes divers, et nous devons nous comprendre dans notre diversité. Pour moi et pour un grand nombre d'autres personnes, la diversité est synonyme d'une pluri-nationalité dans laquelle nous avons tous les mêmes droits et devoirs pour le bien de la société.

La séance est levée à 17 h 20.